



Cabinet du président
Direction de la citoyenneté
et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Frédérique Lamiral
02 40 99 19 69

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

Nantes, le 16 octobre 2008

dossier de presse

Assemblée départementale - Session des 20 et 21 octobre - décision modificative n°3

Sommaire :

- | | |
|--|--------------|
| « Loire-Atlantique demain » : une stratégie de développement et d'équilibre pour 2020 | p. 2 |
| 24,21 M € pour le Programme d'actions touristiques : 33 actions à mettre en œuvre d'ici 2013 | p. 7 |
| Franchir l'estuaire : le Conseil général optimise l'exploitation du pont de Saint-Nazaire et développe une navette fluviale | p. 9 |
| Débat d'orientations budgétaires : pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans, un relèvement de la fiscalité à l'ordre du jour | p. 11 |

« Loire-Atlantique demain » : une stratégie de développement et d'équilibre pour 2020

Le Conseil général de Loire-Atlantique conclut sa démarche d'élaboration d'une **nouvelle stratégie d'aménagement, de développement et d'équilibre du territoire** départemental. En débattant du premier schéma stratégique départemental, les conseillers généraux affichent leur conviction **qu'il n'y a pas d'aménagement du territoire sans volonté politique forte et clairement énoncée**, qui tranche avec le laissez-faire, lequel ne peut servir l'intérêt général.

Cette démarche se fonde tout d'abord sur le **diagnostic du territoire départemental** réalisé par l'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) et présenté en juin 2008. Celui-ci révélait **un département dynamique mais fragile, où la population et l'emploi augmentent fortement, mais où l'étalement urbain se développe, fragilisant ainsi les espaces naturels riches et variés** sur lesquels notre département assoit une bonne part de son rayonnement.

De ce diagnostic découlent deux grands objectifs d'aménagement et développement du territoire :

1. **Un développement équilibré**, attractif et solidaire du territoire départemental ;
2. **Des conditions de vie meilleures** pour les habitants de Loire-Atlantique

Ceux-ci se traduisent par **un ensemble d'orientations pour le Conseil général, dans tous les champs de ses politiques publiques**. Elles sont ici synthétisées autour de grands enjeux et seront inscrits dans les prochains contrats de territoire.

L'enjeu du foncier : limiter la consommation d'espace

Il s'agit pour le Conseil général d'organiser l'espace départemental afin que les différentes fonctions – habitat, services et industries, agriculture – occupent une place équilibrée.

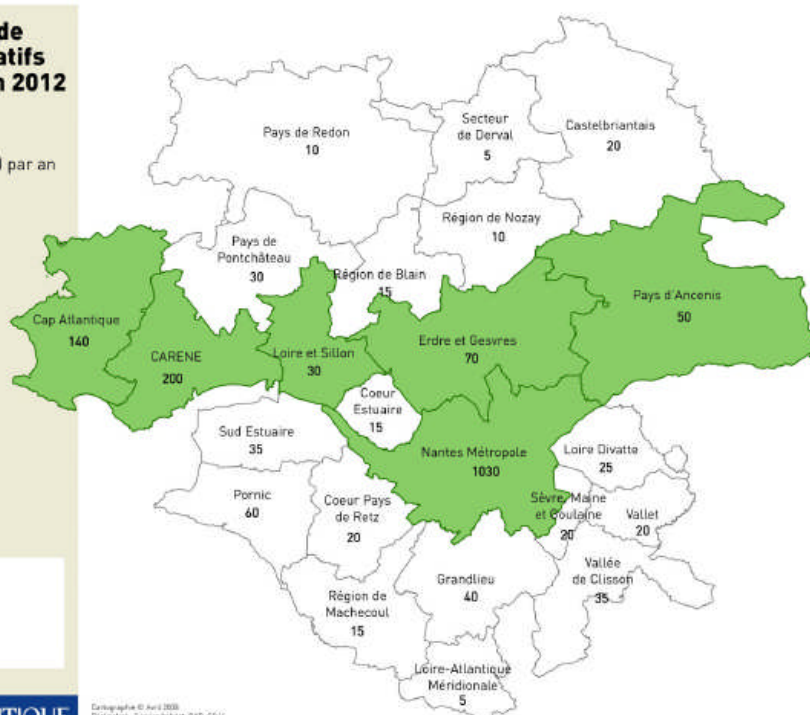
Développer une offre d'habitat diversifiée et accessible

Avec le double objectif de **rééquilibrer spatialement la production de logements** tout en **augmentant et diversifiant l'offre de logements abordables** dans le parc public et privé, le Conseil général veut notamment :

- **développer l'habitat dans les secteurs prioritaires** : périurbains, pôles urbains et littoral
- **renforcer son intervention pour la construction de**

Objectifs annuels de production de locatifs sociaux à l'horizon 2012

1900 logements PLUS-PLAI par an



Légende

- Territoires dotés de PLH
- Territoires sans PLH

logements à loyer modérés, économes en énergie et en foncier sur ces secteurs prioritaires

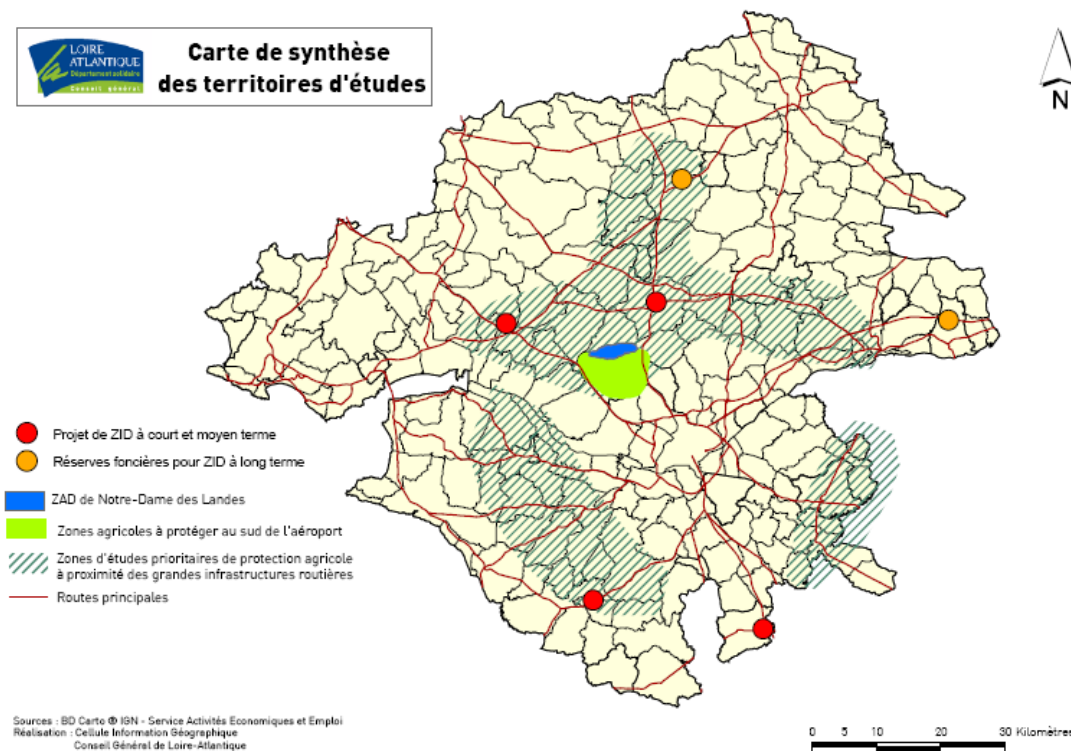
- **engager un nouveau programme de réhabilitation du parc social et du parc privé**, plus économe en énergie et adapté aux personnes à mobilité réduite
- **inciter à la diversification de l'offre de logements** dans l'ensemble des territoires pour favoriser la mobilité résidentielle
- **encourager les collectivités à acquérir des réserves foncières** en faveur d'un habitat pour tous
- **encourager une approche environnementale de l'urbanisation** permettant une meilleure cohabitation entre les différents usages du foncier

Pérenniser l'agriculture

Pour assurer la pérennisation des espaces agricoles dans les territoires à forts enjeux, le Conseil général veut :

- **protéger** (identifier, délimiter et au besoin préempter) **les espaces agricoles autour des grands projets et axes structurants** (aéroport, routes, activités économiques),
- **restructurer les exploitations et préserver l'environnement** pour compenser les impacts provoqués par l'urbanisation et la réalisation des grands ouvrages.

LOIRE ATLANTIQUE
Carte de synthèse des territoires d'études



Sources : BD Carthage © IGN - Service Activités Économiques et Emploi
 Réalisation : Cellule Information Géographique
 Conseil Général de Loire-Atlantique

Permettre les implantations industrielles et logistiques

Pour rééquilibrer le territoire en favorisant l'emploi en tous points du département, et attirer ou relocaliser des activités industrielles et logistiques de taille ou de nuisances importantes, le Conseil général va créer **6 zones d'activité d'intérêt départemental** (à court et moyen termes Savenay, Héric, Vieilleville, Machecoul – La Marne)

L'enjeu de la mobilité : organiser les réseaux de transports et les déplacements

Pour offrir **une alternative crédible à la voiture particulière**, et résoudre le contraste entre la localisation dominante de l'emploi et celle de l'habitat, le Conseil général s'engage.

Développer encore l'accès et l'attractivité du transport collectif

Il s'agit d'apporter **des réponses adaptées aux spécificités** :

- **des personnes** : tarif unique et multimodal pour les actifs ; temps de trajet, sécurité et tarif unique pour les scolaires ; gratuité pour les personnes en difficulté sociale ; accessibilité pour les personnes handicapées...
- **des territoires** : nouvelles offres de services dans les zones rurales, nouvelles dessertes ou fréquences pour les franges côtières et/ou la période estivale.

Favoriser la multimodalité

Afin de réduire le temps d'accès aux agglomérations nantaise et nazairienne, **les facilités doivent être confortées** entre les réseaux interurbain, ferroviaire et urbains :

- développement d'une **tarification multimodale**,
- idée d'**une autorité organisatrice de transport unique** sur le territoire départemental,
- développement et financement des **lignes ferroviaires**.

En outre, le Conseil général **conforte les bacs de Loire départementaux** par des navires neufs et **favorise les déplacements à vélo à vocation utilitaire ou de loisirs**.

Développer de manière raisonnée les infrastructures routières

Le Conseil général priorisera ses investissements routiers, autour :

- de la réalisation des **liaisons structurantes est-ouest** (Ancenis- Savenay et Ancenis – Machecoul),
- du **maillage des pôles structurants** pour une meilleure irrigation du territoire (étoile castelbriantaise),
- du **développement des zones économiques** (aéroport, future autoroute de la mer, ports, ZID...)
- de l'amélioration de **la sécurité routière**

L'enjeu environnemental : préserver les ressources naturelles

Eau, sols, air, énergie... : le Conseil général veut **limiter l'impact de l'activité humaine sur des ressources naturelles** qui s'avèrent aujourd'hui épuisables.

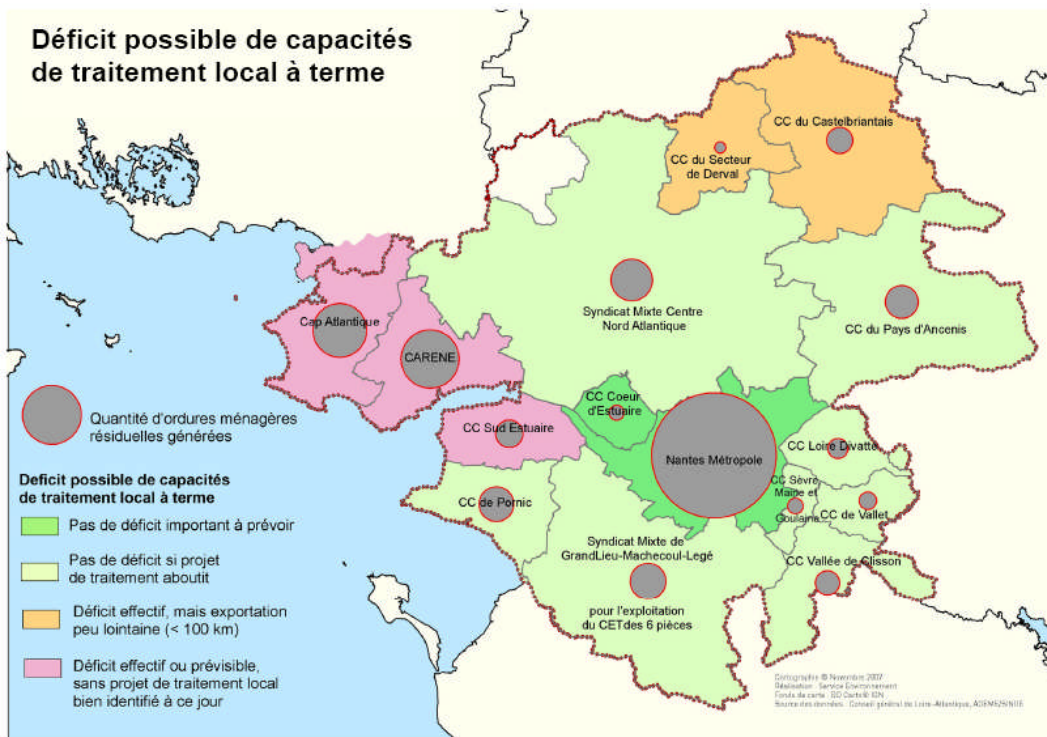
Gérer globalement la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- **préserver ou reconquérir** la qualité de l'eau,
- **protéger et valoriser et gérer de façon cohérente tous les milieux aquatiques** (rivières, plans d'eau, zones humides, nappes souterraines, zones côtières),
- sécuriser l'alimentation en eau potable.

Protéger et valoriser les espaces à haute valeur écologique

Développer une véritable protection des espaces naturels sensibles :

- **acquérir davantage de parcelles sur des zones prioritaires** et privilégier **les espaces de taille critique**,
- mener des projets écologiques au travers d'études de **plans de gestion**,
- privilégier la **maîtrise d'ouvrage du Conseil général** sur les sites d'importance.



Agir sur la production de déchets

- réduire la production de déchets à la source, valoriser le recyclage,
- encourager la **non-délocalisation du traitement** des déchets et la création, si nécessaire, de nouveaux outils de traitement,
- aider la communication auprès de la population pour une meilleure gestion des déchets.

Développer des énergies renouvelables

Le Conseil général encourage les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables et va pour cela :

- s'impliquer dans le développement de la production énergétique à partir d'énergies renouvelables,
- contribuer à atteindre une proportion de 9 % d'électricité renouvelable dans la production électrique du département d'ici 2015,
- s'impliquer dans des projets de maîtrise de la consommation d'énergie.

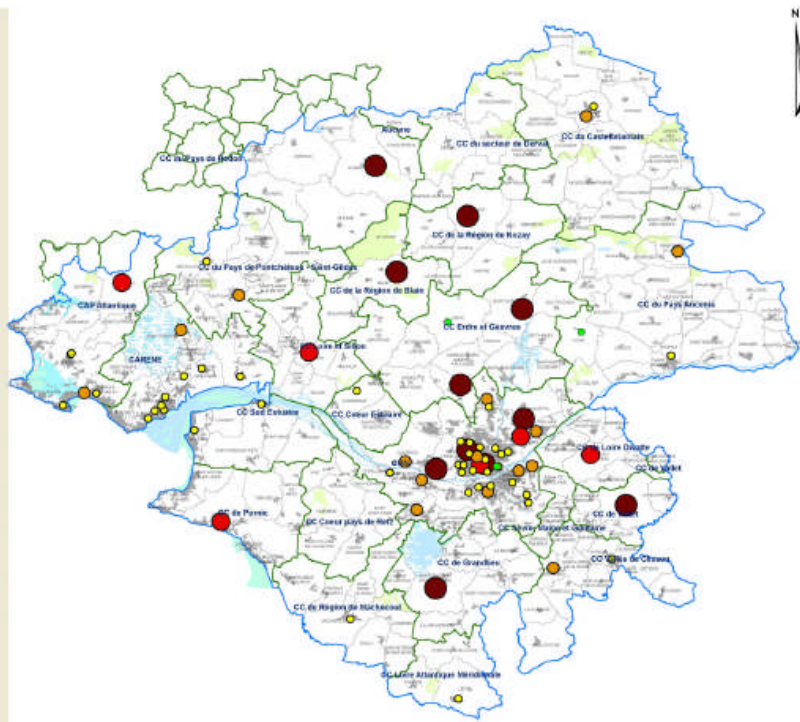
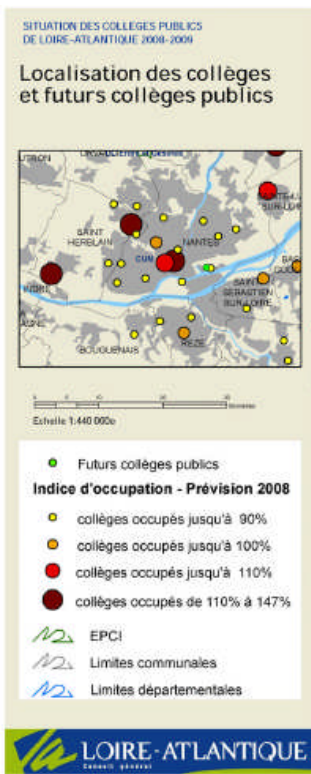
L'enjeu du service public : organiser la présence des services et équipements dans l'espace départemental

Promouvoir un département équilibré, c'est pour le Conseil général faire en sorte que les services et équipements qu'il propose se trouvent à proximité de chacun, en tout point du département.

Structurer le parc des collèges pour répondre à l'évolution des besoins

Pour permettre aux collégiens de réussir leur parcours éducatif :

- réaliser une quinzaine de collèges au cours des prochaines années : des établissements performants de taille humaine, conçus dans un souci de proximité et de réduction des temps de trajet domicile-collège,
- poursuivre la modernisation du parc existant.



Répondre au besoin d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par des capacités d'accueil suffisantes

Permettre aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie de vivre là où elles le désirent, dans les meilleures conditions, en dotant chaque territoire du même niveau d'équipements et de services pour les personnes âgées :

- rattraper le déficit de places dans les agglomérations,
- renforcer et améliorer les dispositifs d'aide à domicile pour que chacun puisse vivre chez soi,
- adapter l'offre des établissements, particulièrement pour l'accueil des personnes en perte d'autonomie
- développer des solutions adaptées pour les jeunes adultes handicapés.

Veiller aux services et aux équipements de proximité

Le Conseil général rapprochera ses propres services du citoyen en renforçant son implantation territoriale et en adaptant la mise en œuvre de ses politiques.

Donner à chaque bénéficiaire du RMI les moyens de s'insérer dans la société

Tout mettre en œuvre pour que les personnes rencontrant des difficultés d'insertion, notamment les bénéficiaires du RMI et les jeunes sans soutien familial suffisant, puissent être accompagnés dans leur recherche d'emploi ou d'activité (accompagnement RMI, RSA, Csaj et Faj...).

Accompagner les parents et leurs enfants

Accompagner les familles

- dans la recherche d'un mode d'accueil pour un jeune enfant,
- par le financement de places nouvelles d'accueil collectif,
- par la formation et le soutien des assistantes maternelles.

Intervenir de façon plus précoce auprès des parents rencontrant des difficultés éducatives.

24,21 M € pour le Programme d'actions touristiques : 33 actions à mettre en œuvre d'ici 2013

Le Département de Loire-Atlantique est la 10^e destination française en nuitées personnelles

*20 400 emplois directs
(4,5% de l'emploi salarié départemental)*

*8 190 emplois indirects
1,6 Md d'€ de chiffre d'affaires*

Le Conseil général gère les 5 100 km de sentiers de randonnée (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR))

80 % des sentiers sont qualifiés, soit environ 3 800 km

Après une phase **d'évaluation et de diagnostic**, le Conseil général et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) ont défini un **Programme d'Actions Touristiques (PAT)** d'une **démarche de concertation avec les acteurs du département**. De ce travail de fonds ont émergé **33 actions** à mettre en œuvre **d'ici 2013** avec pour **objectifs** : générer de **l'activité économique et de l'emploi** ; améliorer **l'offre de services et le cadre de vie des habitants** (loisirs et services de proximité) dans une logique d'aménagement du territoire ; faire contribuer **le tourisme aux valeurs de solidarité**.

Les résultats d'un état des lieux réalisé en 2007

En 2007, le Conseil général et le CDT ont fait réaliser une étude portant sur un état des lieux du tourisme en Loire-Atlantique.

Les potentialités repérées...

Une offre diversifiée qui peut permettre **un tourisme à l'année** ; **2 locomotives** (Nantes - littoral) ; une **grande diversité de l'offre en hébergements** marchands ; **un large éventail d'activités et de sites culturels**, de loisirs et de plein air ; des **espaces naturels remarquables** avec de nombreuses possibilités de randonnées ; des **produits spécifiques** (le sel de Guérande, le Vignoble nantais,...) ; un **potentiel important de clients** ; les habitants, 1^{ers} consommateurs et ambassadeurs du territoire ; la **clientèle d'affaire**, liée au dynamisme économique ; la **clientèle d'agrément**, française et étrangère ; plus de 9 habitants sur 10 sont favorables et convaincus de la vocation touristique du département ; plus 9 visiteurs sur 10 sont satisfaits de leur séjour en Loire Atlantique ;

... Les freins à leur développement

Un enjeu important d'image et de positionnement pour la destination dans un contexte de concurrence accrue ; les **potentialités dans l'arrière pays** insuffisamment exploitées ; une **organisation complexe** et peu lisible due aux nombreux acteurs publics et privés ; une **mutualisation insuffisante** des moyens humains et financiers ; la nécessité de mieux **concrétiser les valeurs de solidarité et de durabilité** du Conseil Général

1 PAT, 4 axes stratégiques et 33 actions à réaliser d'ici 2013

Le PAT est un **programme pluriannuel évolutif** structurant, plus opérationnel, plus concentré. Il a pour vocation à devenir un **outil au service de tous les acteurs touristiques**, dans lequel **33 actions sont répertoriées selon 4 axes** :

- **La solidarité / accessibilité. Favoriser l'accessibilité de l'offre départemental** en développant prioritairement les **territoires à moindre maturité touristique** ; travaillant sur les « **portes d'entrée** » et sites qui concentrent des flux importants de visiteurs extérieurs ; **facilitant les déplacements et l'accès pour tous vers les sites**.
- **La qualité. Renforcer la qualification de l'offre touristique et de loisirs** par un soutien ciblé à l'**innovation** au service de la **durabilité du développement touristique** ; l'amélioration des **conditions de travail** dans le tourisme ; une **aide aux hébergements fragilisés** ; la **professionnalisation des prestataires** du tourisme publics et privés ; une requalification au plan touristique de l'offre patrimoniale du Département ; une gestion maîtrisée des flux touristiques



- **L'attractivité-notoriété. Développer le rayonnement touristique du Département** en définissant un positionnement et une marque partagés par tous pour la destination Loire Atlantique ; activant une stratégie marketing différenciée
- **La gouvernance. Répartir les missions du Conseil général, du CDT et des acteurs locaux en : mobilisant les élus et l'ensemble des services** du Conseil général autour des enjeux liés à l'activité touristique et de loisirs pour créer **une réelle transversalité de conduite des projets** ; précisant le cadre des partenariats avec la Région Pays de la Loire, les destinations phares du département (Nantes, stations littorales) et la Bretagne ; **coordonnant et animant les réseaux d'acteurs touristiques départementaux ; confirmant le CDT dans ses fonctions stratégiques prioritaires.**

24 M€ pour la mise en œuvre du PAT d'ici 2013

Le PAT est surtout conçu autour de crédits existants dans les divers politiques publiques départementales tels que le dispositif d'aide aux hébergements ruraux (0,4 M €) ; les actions Tourisme des contrats de territoire (environ 1,2 M € par an entre 2005 et 2008). Les coûts annuels supplémentaires générés par ces actions représentent un montant prévisionnel de 860 000 €, dont 560 000 € inclus dans les actions menées par le CDT. Le coût prévisionnel annuel de ce plan est de 4 M € à 5 M € par an, soit 24 M € d'ici 2013.

Les actions phares à partir de 2009

Développement des hébergements ruraux : faire évoluer l'offre touristique rurale en ciblant des dispositifs **d'aide aux hébergements ruraux** (chambres d'hôtes, parc locatif, gîtes...) pour la valorisation du bâti, l'effort environnemental, l'accessibilité à tous publics.... (coût prévisionnel : 2 M €)

« **Mise en tourisme** » du Canal de Nantes à Brest : favoriser la multimodalité, l'accessibilité et créer **une continuité de l'offre touristique autour du canal** par l'aménagement des accès ; la signalétique ; la création de prestations touristiques ; le nettoyage de 5 ports ; l'expérimentation d'un accès aux personnes à mobilité réduite sur le chemin de halage ; la mise en place de pontons de pêche... (coût prévisionnel : 525 000 €).

Lancement d'un plan départemental du nautisme maritime et fluvial : cette action, qui vise une meilleure exploitation du bassin de navigation et le développement de la petite plaisance, mobilise la participation de la filière. Entre 2009 et 2011 sont prévus : l'acquisition et le renouvellement de parcs de bateaux et embarcations ; la rénovation ou construction de bases nautiques ; l'aide à la professionnalisation des clubs ; la mise en place d'équipements pour l'accès à la mer des petites embarcations de plaisance... (coût prévisionnel : 1 M €).

Lancement d'une nouvelle identité de la Loire-Atlantique : pour définir un véritable visage touristique pour la Loire-Atlantique et palier au déficit d'image touristique de la Loire-Atlantique, le Conseil général et le CDT ont retenu le projet d'un consultant en communication qui a défini la marque « *Oh LA L.A.!* » dans le cadre d'une stratégie de promotion.

Ouverture d'une maison du tourisme à Nantes en 2009 : cette vitrine touristique, qui vise notamment la clientèle locale, consiste à mettre à disposition des habitants de Loire-Atlantique une offre touristique accessible sous forme de produits week-end tout au long de l'année et pas seulement en saison et de favoriser ainsi la mobilité des touristes sur l'ensemble du département (coût prévisionnel : 1,85 M €).

Franchir l'estuaire : le Conseil général optimise l'exploitation du pont de Saint-Nazaire et développe une navette fluviale

Le Conseil général de Loire-Atlantique, conscient des limites de capacité des modes actuels de franchissement de l'estuaire, s'est engagé à rechercher des solutions alternatives à un nouvel ouvrage. L'optimisation des conditions d'exploitation du pont de Saint-Nazaire et le lancement d'une navette fluviale sur l'embouchure de la Loire sont à l'ordre du jour des conseillers généraux.

Pont de Saint-Nazaire, bacs de Loire, réseau Lila... Plusieurs modes de franchissement de l'Estuaire existent déjà. Pour faire face aux situations de saturation (sur le pont, principalement aux heures de pointe du matin et du soir et en période estivale), le Conseil général va optimiser ces modes, les diversifier et encourager leur complémentarité.

Affectation dynamique des voies sur le pont de Saint-Nazaire pour 2010

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de gestion du trafic sur le pont de Saint-Nazaire / Saint-Brévin-les-Pins, les élus départementaux ont lancé en avril 2008 des études pour la mise en place d'un système permettant une « gestion dynamique » de la circulation sur l'ouvrage : **par affectation variable de la chaussée dans l'espace et dans le temps, le nombre de voies du pont pour chaque sens de circulation serait adapté au volume du trafic.** Ces études menées depuis lors ont permis de démontrer l'intérêt de mettre en place un système d'affectation dynamique des voies de circulation avec **un gain significatif apporté à la fluidité du trafic en garantissant la sécurité des usagers.**

L'avant-projet aujourd'hui examiné par les conseillers généraux propose **d'aménager et d'équiper la route départementale 213 sur un linéaire d'environ 7 km**, depuis la bretelle de sortie vers le port de Saint-Nazaire jusqu'à l'échangeur avec la RD 77 à Saint-Brévin-les-Pins. Les principes de ce réaménagement sont les suivants :

- **limitation de la vitesse à 70 km/h** sur tout le linéaire,
- **coexistence de 3 voies de circulation** (voie centrale de 3,20 m qui sera affectée en fonction du trafic ; voies latérales de 3,15 m de large),
- **affectation de la voie centrale au sens le plus circulé,**
- **neutralisation de la voie centrale aux heures creuses**, notamment la nuit,
- **bonne identification de la voie centrale réversible** (couleur différenciée, balisage lumineux au sol et signalisation verticale dynamique),
- mise en place de **dispositifs physiques automatiques de rabattement** des usagers sur une voie aux entrées du pont,
- création d'une voie collectrice côté nord pour faciliter la sortie vers Méan des automobilistes provenant de l'ouest.

Le système permettra d'activer **plusieurs scénarios d'exploitation pour pouvoir gérer l'ensemble des configurations de gestion du trafic** : à la fois en exploitation normale (heures de pointes du matin et du soir, période estivale) ou en exploitation exceptionnelle avec l'appui du centre d'intervention spécialisé de Trignac (accident, panne, chantier, évènement particulier).

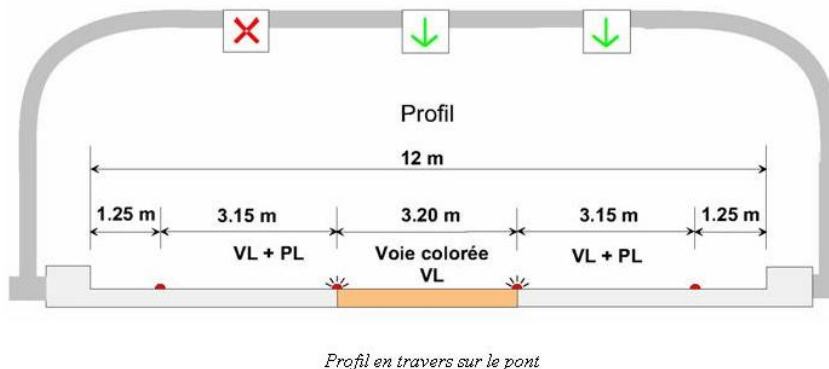
Programme de restauration

Le Conseil général a prévu plus de 30,5 M€ de travaux sur le pont de Saint-Nazaire jusqu'aux années 2013 : Viaducs d'accès : travaux de renforcement structurel engagés à partir de 2009 sur trois années

Fûts des piles : travaux sur les piles Nord prévus en 2009-2012 ; pour les piles Sud, travaux à mener à partir de 2011 sur 3 années

Ouvrage métallique et haubans : travaux et remise en peinture des pylônes à conduire entre 2011 et 2013

Bétons immergés : démolition et travaux d'enrochements à reprendre en 2009.



Ce projet de gestion dynamique de voies de circulation est **véritablement très innovant**, à telle enseigne qu'il n'existe pas à ce jour en France de dispositif comparable. Les seuls exemples connus au sud de l'Espagne s'avèrent performants pour la gestion du trafic, avec de très bons résultats en matière de sécurité routière.

Aujourd'hui, un tel dispositif n'est d'ailleurs pas réglementaire vis-à-vis du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière : **l'obtention d'une autorisation ministérielle d'expérimentation** sur une période de cinq années sera un préalable à sa mise en œuvre.

Le coût prévisionnel de l'investissement global à consacrer à la réalisation de cette opération s'élève à 11 M€ TTC, entièrement à la charge du Conseil général. Le calendrier prévisionnel permet d'envisager une **mise en service du système au cours de l'été 2010**.

Vers une navette fluviale piétons – vélos en 2011

Même restauré et optimisé dans son fonctionnement, **le pont de Saint-Nazaire n'est et ne sera pas configuré pour permettre le franchissement du fleuve par des modes de circulation douce (piétons et cyclistes)**. En particulier, il ne permet pas la continuité des circuits Vélocéan de part et d'autre de l'estuaire, a fortiori en période estivale où il enregistre la circulation la plus importante (près de 35 000 véhicules par jour).

Le Conseil général a engagé des études préliminaires afin de déterminer la faisabilité de traversées fluviales. Il s'avère que la meilleure solution consisterait en la mise en œuvre **d'une navette maritime piétons-vélos d'une capacité d'environ 120 personnes**, accostant à **Saint-Brévin** (autour du site de Mindin) et à **Saint-Nazaire** (site du Petit Maroc).

Les aménagements consisteraient pour chaque point d'embarquement en **l'installation d'un ponton pour l'accostage** de la navette, avec une passerelle d'accès à partir des berges. L'ensemble serait fixé sur ducs d'Albe afin d'en garantir la stabilité. Pour s'affranchir d'un régime de marées contraignant et renforcer l'accessibilité des embarcadères, **un chenal serait creusé**. Enfin, **un balisage** serait mis en place pour sécuriser l'approche des navires.

Un tel service serait configuré pour **fonctionner pendant la période estivale**, au moment où **les conditions de navigation sont optimales et la demande la plus forte**. Une cohérence serait recherchée avec les réseaux de transport en commun du Département et de la CARENE pour assurer la continuité des trajets (horaires, points d'arrêts).

A ce stade d'études, le Conseil général estime **le coût en investissement (pontons et des équipements) à 2 M€ TTC**. Des études complémentaires devront être menées, pour d'une part affiner les coûts d'exploitation (affrètement d'un navire, maintenance du chenal, mode et conditions d'exploitation) et d'autre part confirmer la faisabilité de cette opération au plan technique et réglementaire (dossier loi sur l'eau).

Dès lors que la pertinence et la faisabilité technique et financière seraient confirmées, et que l'enquête publique conclue, **le Conseil général pourrait mettre en œuvre cette navette fluviale pour le printemps 2011**.

Débat d'orientations budgétaires : pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans, un relèvement de la fiscalité à l'ordre du jour

Les conseillers généraux débattent des orientations budgétaires pour 2009. Dans un contexte marqué par des évolutions nettement négatives sur les recettes du Département, ils discutent pour la première fois depuis quatre ans d'un relèvement de la fiscalité.

Un contexte mouvant, aux conséquences négatives sur les finances départementales

Plusieurs évolutions voire inflexions sensibles marquent le contexte dans lequel s'élabore cet automne le budget 2009 du Conseil général de Loire-Atlantique

En premier lieu, **la virulence de la crise immobilière, financière, économique** et probablement sociale, qui est synonyme pour le Conseil général **de dépenses d'intervention réorientées à la hausse** (insertion, solidarité, aide au logement), **d'alourdissement des intérêts de la dette** (+ 2,3 M€) en raison de la remontée des taux, ainsi que de **diminution sensible des recettes fiscales indirectes, en particulier** des droits de mutation, qui avaient constitué une véritable bouffée d'oxygène pour les finances départementales depuis 2004.

En second lieu, **la mise sous l'éteignoir financier des collectivités par l'État se poursuit**, et prend plusieurs voies : **l'État non seulement freine ses propres contributions** (les dotations de fonctionnement ne progressent plus que de 0,8 % au plan national, quand l'inflation dépasse 3 % ; les recettes censées compenser les dernières compétences décentralisées stagnent durablement quand les dépenses afférentes progressent) mais **limite encore leur autonomie fiscale** : avec 44 % des bases de taxe professionnelle désormais plafonnées en Loire-Atlantique, **le Conseil général ne peut profiter du dynamisme de ses bases fiscales locales**. En outre, la disparition de cette taxe est régulièrement évoquée par l'État.

Dans le même temps, **la volonté politique** affirmée par la majorité départementale, et validée par les électeurs de Loire-Atlantique en mars 2008, est bien **de maintenir l'ambitieux programme d'investissement prévu à partir de 2009** :

- **modernisation** des collèges (Stendhal, Pré-Gauchet) et bâtiments départementaux (Sully III et Victor-Hugo),
- **développement des infrastructures** routières, ferroviaires (Nantes-Châteaubriant) fluviales et maritimes (port du Croisic),
- **construction** de logements (objectif 1 900 logements sociaux par an à l'horizon 2012),
- **acquisitions foncières**
- **équipement** des territoires (deuxième génération de contrats de territoires).

Un programme d'investissement non seulement nécessaire à notre département et à sa population, mais encore plus indispensable à son économie, en cette période d'activité en baisse.

Enfin, plusieurs indicateurs comptables témoignent de ce que, pour le Conseil général, un cycle est d'une certaine façon en train de s'achever :

- Après 3 années de maîtrise, en 2007 **son épargne brute** diminue (- 14 M€ à 148,3 M€) et **son encours de dette augmente** (+ 18 M€ à 306,4 M€), et par conséquent sa capacité de désendettement se détériore (2,1 années) ;

- Au terme de 4 années de pause fiscale, le **coefficient de mobilisation du potentiel fiscal recule** : calculé par le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la collectivité et le produit qui serait théoriquement obtenu en appliquant les taux moyens nationaux, il est passé en Loire-Atlantique de 69 % en 2007 à 66 % en 2008 !

Confronté à cette situation le Conseil général se doit de réagir.

Un budget 2009 à boucler

En effet, le budget 2009 du Département se prépare autour **des hypothèses de dépenses et recettes suivantes**. Au chapitre des dépenses, le Département prévoit :

- **Une nette augmentation des dépenses de fonctionnement, en particulier de celles d'intervention** au service des habitants (progression des dépenses liées au vieillissement, montée en charge des prestations de handicap, réorientation à la hausse des allocations d'insertion), autour de 620 à 625 M€ ; **les dépenses de gestion devraient enfin se stabiliser** à 206-207 M€ après plusieurs années de fort impact des compétences décentralisées, ceci grâce à la rigueur qui continue de s'appliquer au fonctionnement de la collectivité.
- **Une confirmation de la progression de l'investissement** entre 285 et 295 M€, pour **accompagner les politiques publiques** départementales en matière de voies de communication, collèges, bâtiments, et **confirmer le soutien du Département au développement des territoires** de Loire-Atlantique

Les prévisions de recettes sont les suivantes :

- **A taux de fiscalité constants, une légère (3,78 %) progression du produit des quatre taxes** (taxes d'habitation, sur le foncier bâti et le foncier non bâti et taxe professionnelle), à 363,53 M€.
- **Une stagnation, voire un recul de la fiscalité indirecte** (autour de 287 M€), en raison de **la baisse attendue du produit des droits de mutation**. Dans le même temps, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, la taxe sur l'électricité et la taxe sur le CAUE rapporteraient un produit équivalent à celui de 2008 (15,9 M€). De la même façon, **stagneraient aussi bien la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (55 M€)** censée compenser l'intégration des personnels des collèges et des routes transférés, **que la TIPP (71 M€) et le Fonds de mobilisation pour l'Insertion (6 M€)**, destinés à compenser le coût du RMI.
- **Le ralentissement des autres concours de l'État** (dotation générale de fonctionnement, dotation générale de décentralisation, concours au titre de l'investissement) à **239 M€**
- **D'autres recettes à hauteur de 70,3 M€** complèteraient le budget (notamment 34,8 M€ de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

La mise en relation de ces hypothèses fait apparaître **un besoin de financement de 20 à 30 M€**. Pour le combler, le Conseil général ne considère pas possible d'accentuer l'effort de rigueur qui s'applique depuis 2004 à son fonctionnement ; ni réaliste de restreindre à une telle hauteur les dépenses d'intervention au service de nos concitoyens ; et encore moins souhaitable de renoncer à une partie du programme d'investissement, particulièrement nécessaire en cette période à la relance de l'activité.

Par ailleurs, **la fiscalité départementale, inchangée depuis 2005, reste particulièrement raisonnable** au regard de celles des autres départements : pour la taxe d'habitation, 6,96% contre 7,39% (moyenne des départements) ; pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 6,68% contre 9,93% ; pour les propriétés non bâties, 16,90% contre 24,03%. Pour la première fois depuis 4 ans, **les conseillers généraux sont donc amenés à débattre d'un relèvement de la fiscalité**.